



# Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 DÉCEMBRE 1929  
Affiliée à la Fédération Nationale André-Maginot Groupement N°200

N° 66-2013

Rueil-Malmaison, le 16 mai 2013

## RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2012-2013

Nous voici réunis pour la 82<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération nationale des anciens d'outre-mer et anciens combattants des troupes de marine à Rueil-Malmaison.

Cette assemblée générale ordinaire se situe à un moment-charnière de la vie de notre association : à la suite du général Lang, j'en assume la responsabilité depuis deux ans et je m'appête à mon tour à passer la main. J'ai souhaité une équipe dirigeante rajeunie et, comme vous venez de le constater avec les nouvelles candidatures d'administrateurs, nous en prenons le chemin.

J'ai exercé cette présidence en dépit de ma résidence en province, assisté de deux « parisiens », le général Le Port, premier vice-président et le colonel Guillou, secrétaire général et trésorier général de nos associations.

Vous aurez à vous exprimer par vote tout à l'heure sur la gestion de l'année écoulée puis de nouvelles orientations vous seront proposées. Votre opinion devra se forger à partir de ce rapport moral et d'activité, du rapport financier et des relations que nous avons eues avec vos amicales depuis le congrès de Castres de septembre dernier.

Venons-en au rapport proprement dit.

### L'environnement international et national

Sur le plan international, il semblait qu'il y ait eu une volonté politique de repli sur l'hexagone. Pourtant, comme je l'annonçais dans mon rapport de septembre dernier, c'est dans notre zone d'influence traditionnelle en Afrique, au Mali et accessoirement dans toute la zone soudano-sahélienne du Sahara que nous sommes engagés depuis janvier dernier avec l'Opération SERVAL : 9 régiments des troupes de marine sur 12 y participent ou y ont participé. Deux de nos marsouins sont morts au combat sans compter ceux qui y ont été blessés.

Sur le plan national, je rappelais l'an dernier, à l'occasion du décès de deux des nôtres en Guyane au cours d'opérations intérieures aussi exigeantes en qualités opérationnelles et humaines que les OPEX, la nécessité de trouver, pour les familles de nos soldats tués et pour les blessés, des solutions de protection juridique et financière identiques à celles dont bénéficient par exemple les familles de gendarmes morts au service de la Nation, ainsi que les blessés des OPINT. Nous avons eu une réponse satisfaisante du DRH-MD qui a dit que, dans le JMO et le rapport du chef de corps, il faut utiliser les dispositions prévues au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 50 du code des pensions. Dont acte.

Dans ces circonstances, il faut souligner l'efficacité de la cellule d'assistance aux blessés de l'armée de terre (CABAT). Elle gère désormais, sur le long terme, non seulement les blessés au combat ou en service mais aussi les familles des tués. Elle n'hésite pas à solliciter le monde associatif, au premier rang duquel "Terre Fraternité" – créée par le général d'armée Thorette (issu de l'Arme) - mais aussi toutes les fédérations, dont la nôtre, pour soutenir les blessés et aider les familles éprouvées à retrouver une vie normale.

Durant la période d'élaboration du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité, beaucoup d'entre vous se sont émus des perspectives de réductions drastiques du budget de la défense avec pour corollaires la diminution des effectifs opérationnels et des moyens afférents, alors que les besoins de sécurité extérieure de la France n'ont pas diminué - tant s'en faut ! - et quasiment à nos portes : la Libye hier, le Mali aujourd'hui. Cette inquiétude demeure depuis sa publication. En l'absence du général Commandant l'EMSOME, je demanderai au colonel adjoint de nous en parler à la fin de notre assemblée.

Au plan national toujours, la question de la dé cristallisation des retraites et pensions des anciens « tirailleurs » - toujours suivie par le général Lang -, a été résolue sur le fond. Malgré quelques difficultés, son application sur le terrain donne globalement satisfaction grâce en particulier à nos attachés de défense. De ce fait, le dispositif d'aide immédiate a été réduit et limité aux besoins collectifs les plus criants en matière de vivres et de médicaments. Lors du dernier conseil national, tenu le 28 mars dernier, la mission et le dispositif d'aide aux « tirailleurs » en grande difficulté ont été prorogés d'un an.

### Les Troupes de marine et la Fédération

Lancés par mes prédécesseurs, le rapprochement des anciens et des jeunes d'active au sein d'une même "famille des Troupes de marine", notamment à travers la Carte du Marsouin, et l'établissement d'un véritable partenariat Active / Anciens donnent toujours satisfaction.

Je viens de dire que l'appartenance à la famille TDM se manifestait à travers la Carte du Marsouin. A ce jour, 4.830 marsouins et bigors d'active sur 17.900 y adhèrent, soit un peu plus d'un sur quatre. Mais je voudrais appeler fortement votre attention de présidents ou de délégués d'amicale et d'association d'Anciens, sur l'adhésion des retraités des TDM : vous n'êtes que 2.300 à y souscrire ! Si l'on excepte les généraux en 2<sup>e</sup> section, c'est peu et même très peu : un adhérent sur combien de retraités TDM ? Il y a là un vigoureux effort à fournir pour marquer son appartenance à l'Arme et à la soutenir dans les temps difficiles qui s'annoncent ; je vous demande avec insistance de relayer ma demande auprès des adhérents de vos amicales ! J'ai noté en particulier que certaines amicales n'ont aucun adhérent à la Carte du Marsouin.

Pourtant le partenariat Active / Anciens fonctionne bien. Il se manifeste à deux niveaux :

- celui de la Fédération et de l'École militaire de spécialisation de l'outre-mer et de l'étranger (EMSOME) dont le commandant est également le "Père de l'Arme". Logées toutes deux dans cette caserne de Rueil-Malmaison, les deux organisations, l'une institutionnelle, l'EMSOME, l'autre associative, la FNAOM-ACTDM, entretiennent un dialogue permanent sur tous les sujets d'intérêt commun relatifs à la défense et au rayonnement de l'Arme, à la solidarité et à l'entretien de la Mémoire, dialogue fructueux que je me plais à souligner car il se manifeste concrètement, comme on le verra plus loin.
- celui des amicales de régiment et des régiments dont elles se réclament Mais il ne peut et il ne doit pas y avoir confusion entre amicale régimentaire –interne à la formation d'active – et amicale de régiment – qui est une amicale d'anciens du régiment. Un partenariat équilibré est nécessaire, ce qui n'empêche pas bien entendu les adhésions individuelles de personnel d'active, à condition que celui-ci

n'y tienne pas de responsabilités de direction. L'intégration des deux a toujours été une source de difficultés dans un sens ou dans l'autre

- Pour terminer sur le soutien à nos camarades d'active, l'assemblée générale 2012 avait voté une motion sur les risques de « judiciarisation » des actions de combat. Cette motion avait été adressée à 23 hautes autorités de l'Etat. Nous avons obtenu 9 réponses, parmi lesquelles je relève celles du Premier Ministre et du Ministre de la Défense qui ont précisé qu'un groupe de travail ministère de la Défense / ministère de la Justice était actif sur le sujet et rendrait ses conclusions ; celles-ci ne sont pas connues à ce jour.
- Une seconde motion avait appelé l'attention du CEMAT sur le moral des marsouins et bigors de plus en plus nombreux à servir hors de l'Arme. La réponse du CEMAT vous a été adressée dans la lettre d'information du 20 décembre dernier ; elle insistait sur le rôle du « Père de l'Arme », des cérémonies de Mémoire et de L'AOB dans le maintien de la nécessaire cohésion des troupes de marine.

-

### Le devoir de Mémoire

Cette mission nous concerne tous, active et anciens. Aussi, d'emblée, je me plais à souligner l'engagement et l'action de l'EMSOME en ce domaine : film « En Avant les Troupes de marine ! » sur les OPEX depuis 1962, musée des TDM de Fréjus, DVD sur les traditions qui vient d'être rénové avec le concours de la Fédération, etc.

Les actions de mémoire interfèrent naturellement avec celles qu'organise le Comité national des traditions des Troupes de marine que je préside également et qui tiendra son assemblée générale à Fréjus le 31 août prochain.

Trois questions continuent à nous préoccuper, dont deux touchent à nos musées de Bazeilles et de Fréjus.

A Bazeilles, nous avons l'opportunité de construire, dès l'an prochain, une maison pour le gardien à un prix très raisonnable et de disposer ainsi de l'ensemble de la Maison Bourgerie pour le musée. Il restera bien entendu à susciter une meilleure fréquentation pour couvrir l'ensemble des nouveaux frais de fonctionnement de la Maison de la Dernière Cartouche. Nos camarades de l'Amicale des Ardennes s'y emploient et je tiens à les en remercier

A Fréjus, l'EMSOME, avec l'appui de la Fédération, du CNT et de l'AAMTDM, s'efforce de répondre à un triple besoin défini en commun :

- dégager une emprise muséale supplémentaire pour présenter les engagements et opérations extérieurs de 1962 à nos jours et répondre ainsi à la demande de la 4<sup>e</sup> génération du feu et, simultanément,
- moderniser le musée existant pour mieux satisfaire les attentes actuelles des visiteurs.
- mettre aux normes de sécurité qui sont imposées à tout établissement recevant du public.

Cette ambition se situe certes dans une conjoncture financière difficile. Un projet d'ensemble est à l'étude sous la forme d'une extension / modernisation. A cet effet, l'AAMTDM a déjà mis en réserve une part importante de ce qu'elle reçoit de la Carte du Marsouin. Un projet global d'aménagement devrait pouvoir être présenté vers la fin de cette année pour servir de support aux demandes de concours : mécénat et souscription. La souscription sera portée par la Fédération à partir de 2014 au bénéfice des deux musées selon leurs besoins respectifs. L'AG, tenue à Castres l'an dernier, avait mandaté la Fédération pour le faire.

Désormais il nous faut nous ranger résolument derrière le Père de l'Arme, autorité de tutelle du musée de Fréjus et apporter notre concours résolu à l'opération. Je compte sur vous le moment venu, pour inciter nos Anciens mais aussi pour solliciter telle ou telle de vos relations qui pourrait faire un don au titre du mécénat

La Journée d'hommage au Soldat d'Outre-Mer a rassemblé hier un peu plus de monde que d'habitude au Bois de Vincennes et à l'Arc de Triomphe et je m'en réjouis. Il ne faudrait pas que nous nous démobilisions en effet au moment de saluer l'engagement des Troupes coloniales et des tirailleurs sénégalais, somalis, malgaches et indochinois dans la Grande Guerre.

Le général Le Port a adressé, le mois dernier, à toutes les amicales et associations de la fédération la note d'information de la Mission du Centenaire, élaborée par le général Irastorza qui en est le président du conseil d'administration. Il vous en parlera tout à l'heure.

Pour sa part, la FNAOM/ACTDM a choisi comme thème principal de 2014 la commémoration de la bataille dite de Rossignol du 22 août 1914 où le corps d'armée colonial, engagé en Belgique, a perdu, dans la forêt des Ardennes entre Neufchâteau et la frontière française, 10.520 hommes - tués, blessés et prisonniers - en une seule journée de combats héroïques.

Les manifestations franco-belges seront jumelées avec la célébration de Bazeilles 2014 et couvriront trois journées : les 12, 13 et 14 septembre.

### La solidarité et l'entraide

Financièrement, la solidarité a continué de se manifester concrètement au cours de l'année 2012 grâce aux fonds propres de la Fédération, au produit de la Carte du Marsouin - dont vous savez qu'une partie est affectée aux actions d'entraide -, grâce aussi aux dons divers de vos amicales. Je veux rassurer certains d'entre vous : les dons que vous faites à la Fédération vont exclusivement au fonds d'entraide des TDM : en priorité au bénéfice des anciens de l'Arme dans le besoin, mais aussi pour les familles des tués et pour les blessés en opération ; dans ce cadre, vous pouvez bien entendu adresser directement vos dons à l'amicale concernée.

A ce propos, j'ouvre une parenthèse : la Fédération a reçu il y a quelques semaines le bulletin d'une amicale qui présentait longuement « Terre-Fraternité » et lançait un appel aux dons pour cette association. C'est tout à fait louable mais, dans le même courrier, elle implorait un secours de la Fédération pour l'un de ses adhérents dans le besoin. Il y a là une profonde contradiction à laquelle je vous demande de réfléchir : satisfaisons d'abord les besoins autour de nous ; et puis « Terre-Fraternité » a d'autres moyens à sa disposition pour obtenir des fonds : concerts, entreprises, etc. A titre d'information, elle a récolté en 2012 1.300.000 euros contre 15.000 pour la FNAOM !

Pour l'année civile 2012, 12.100 € ont été consacrés par la Fédération à l'entraide, à raison de

- 5 actions au bénéfice de nos anciens pour un montant de 10.600 €,
- auxquelles se sont ajoutées 5 bourses d'études au profit de 5 orphelins de personnel TDM tombé en OPEX, soit 1500 €.

Par ailleurs, au titre du Conseil national pour les droits des « anciens tirailleurs », la fédération a récolté auprès de ses partenaires associatifs une somme de 11.500 euros que nos attachés de défense ont distribuée en « aide immédiate » - essentiellement sous forme de vivres et de médicaments - dans 11 pays africains et à Madagascar.

En regard, l'Amicale des TDM de l'EMSOME verse près quatre fois plus, mais elle bénéficie, outre sa quote-part de la Carte du Marsouin, de la Tombola de Bazeilles. Pour 2013, la tombola sera lancée à Fréjus le 1<sup>er</sup> septembre et le tirage aura lieu le 11 novembre. Je vous invite d'ailleurs à faire bon accueil aux jeunes et moins jeunes qui solliciteront votre contribution à ce devoir de solidarité TDM.

## Nos engagements dans le monde combattant

Dans la continuité des années précédentes, nous nous sommes efforcés d'être des partenaires loyaux et actifs des grandes fédérations qui œuvrent efficacement pour la défense des droits matériels et moraux des anciens combattants.

Au plan institutionnel, nous relevons du ministère délégué aux Anciens Combattants rattaché au ministre de la défense. Dans ce cadre, nous travaillons avec la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA) et plus particulièrement avec le bureau de la vie associative et des cérémonies pour les questions de subvention et d'organisation des manifestations de mémoire.

Avec l'ONAC, les rapports sont bons, tant au niveau de la direction générale qu'à celui du service chargé de la solidarité.

Nous avons des relations suivies, franches et cordiales avec la Fédération nationale André Maginot - dont nous constituons le Groupement 200 -, ainsi qu'avec l'Union Nationale des Combattants et l'Union Fédérale. Nous obtenons des aides financières de la Fédération Maginot quand nous sollicitons cette grande association sur un dossier précis relatif à l'entraide ou à la mémoire.

Nous sommes également membre du Conseil national exécutif des Anciens d'Indochine (CNEAI), de l'association de Soutien à l'Armée Française (ASAF), de France-Turquoise, du Comité de la Flamme et sommes en relations suivies avec le Souvenir Français.

Nous appartenons également au Comité d'Entente des associations militaires présidé par la Saint-Cyrienne. Au sein de ce forum, la Fédération a apporté son appui total au comité lors des débats suscités par la proposition de loi sur le 19 mars et pour le maintien de la commémoration du 5 décembre. Si nous n'avons pas obtenu gain de cause sur le 19 mars, nous avons fait l'unanimité de nos associations sur le 5 décembre.

Sur ce sujet, la Fédération a eu une position très claire : pour contourner la FNACA qui s'était lancée dès 2011 dans la bataille du 19 mars, le Comité d'Entente avait obtenu que le 11 novembre soit institué « Journée nationale du Souvenir de tous les Morts pour la France », ce qui aurait dû logiquement conduire à faire du 19 mars et du 5 décembre des commémorations non-officielles. Cela n'a pas été le cas puisque, si nous avons pérennisé le 11 novembre, nous avons désormais deux dates de commémoration pour la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Dans ce contexte, j'ai demandé, en février dernier, que nos amicales et nos drapeaux ne participent pas aux cérémonies du 19 mars, ce qui, selon les comptes rendus que vous avez faits à la Fédération, a été parfaitement suivi et je vous en remercie. Vous aurez d'ailleurs observé, de votre côté, que cette première commémoration officielle n'a pas eu le succès escompté, ni sur le terrain ni dans les média. Le seul résultat tangible a été de diviser le monde combattant en deux blocs inégaux ; aussi vais-je vous demander de susciter, dès la rentrée de septembre, un engagement massif de vos adhérents dans les cérémonies du 5 décembre prochain.

Nous sommes intervenus aussi au sujet de la judiciarisation, par l'intermédiaire de notre motion de Castres. Vous avez été informés des résultats obtenus.

## La vie de la Fédération

Comme je l'ai indiqué d'emblée, l'organisation interne de la Fédération a correctement fonctionné au cours de l'année écoulée.

Comme vous l'aurez remarqué avec le renouvellement du conseil fédéral en cours, nous nous sommes efforcés de recruter de nouveaux administrateurs volontaires, pris parmi les adhérents plus jeunes, d'origines variées, représentant différents types

d'associations et issus de grandes régions du territoire. Le mouvement est lancé ; je laisse à mon successeur le soin de l'amplifier.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement les amicales, certaines disparaissent faute de « combattants », d'autres renaissent. C'est ainsi que nous allons vous proposer tout à l'heure une radiation et deux affiliations.

A Reims, le colonel Bitzberger a demandé la radiation de son amicale après avoir été contraint de la dissoudre, personne n'étant en mesure de prendre la succession ; les adhérents ont été orientés vers les amicales les plus proches.

En revanche, deux amicales ont demandé leur affiliation à la FNAOM/ACTDM : celle de Guebwiller et celle des anciens du 2<sup>e</sup> RPIMa La Réunion.

### Relations avec les amicales

La Fédération a des relations suivies et confiantes avec les deux tiers d'entre elles. Le tiers restant soit nous ignore, manifestant ainsi une farouche indépendance, soit se trouve plus ou moins en sommeil ; beaucoup d'entre elles paient néanmoins leurs cotisations.

Si la Fédération encourage les synergies régionales qui sont un signe de dynamisme et de solidarité, elle n'entend cependant pas introduire un échelon hiérarchique supplémentaire, chaque amicale conservant son autonomie et ses relations indépendantes avec le siège de la Fédération.

S'agissant de la cotisation versée à la Fédération, elle est de 4 € par adhérent comme vous le savez, ce qui ne fait pas une grosse ponction sur celles que vous percevez chaque année. Mais nous vous demandons, en échange, de verser votre quote-part impérativement avant le 31 mars de l'année A+1 pour l'année A, ce qui signifie en clair que les cotisations de 2013 devront être versées au plus tard le 31 mars 2014.

Pour tenir les présidents et leur bureau au courant de la vie de la Fédération et de l'environnement du monde combattant, je vous adresse, sinon régulièrement, du moins chaque fois que je le juge nécessaire, des lettres d'information. Celles-ci complètent les messages électroniques du secrétaire général et les informations diffusées par le lieutenant-colonel Hocquet sur le site Internet de la Fédération. La communication par voie numérique est en effet devenue une obligation incontournable pour nous tous. Si les présidents ne disposent pas eux-mêmes d'une liaison par Internet, il est indispensable qu'un de leurs adhérents accepte d'assurer la messagerie de l'amicale et communique son adresse mail à la Fédération ; c'est source d'économies et de gain de temps.

Certains d'entre vous, très éloignés des régiments de l'Arme, ont posé la question de la difficulté de recruter les jeunes qui quittent le service actif faute de renseignements suffisants sur leur lieu de repli. C'est un vrai défi qui nous est posé : ni nos camarades d'active ni la Fédération ne peuvent disposer librement des adresses de quiconque. La seule possibilité, comme cela vous avait été proposé l'an dernier, est de vous livrer les adresses des adhérents à la Carte du Marsouin résidant dans votre département ou votre région.

### La relève du président

Me dirigeant inéluctablement vers les 80 ans, je pense que cela ne correspond pas à l'image que doit donner le président de la Fédération. J'espérais que mon âge inciterait un général plus jeune à prendre la relève. Il n'en a rien été et toutes les démarches entreprises sont restées vaines. J'ai donc pris la décision de céder la place au général Le Port qui est la cheville ouvrière de notre Fédération depuis neuf ans maintenant. Son dévouement est total et sa connaissance de toutes vos amicales est sans égale. Apportez-lui votre soutien, le mien lui est totalement acquis.

\* \* \* \* \*

En conclusion, au terme de l'année 2012-2013, j'ai tenté de faire un point sur l'état de la Fédération après une nouvelle année de présidence. Ce sera à vous de dire si nous avons tenu la route.

Je pense que la Fédération est toujours porteuse d'un projet pour la "famille des Troupes de marine", non seulement au bénéfice des anciens – que je souhaite de plus en plus nombreux à nous rejoindre et à prendre une adhésion à la Carte du Marsouin -, mais aussi pour nos jeunes camarades d'active qui sont les futurs adhérents de vos amicales et associations pour que ...

... au nom de Dieu, vive la Coloniale !

Le général de division (2S) Jean-Gabriel COLLIGNON  
Président de la Fédération

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes that form the name 'J.G. Collignon'.